

# Le petit Kerlazien



## Sommaire :

Edito **p 2**  
A la une **P.2**

Zoom **p 3**  
Le conseil municipal **P.6**  
Ecole : **p 7**

Vie locale : **p 7**  
Histoire : **P.11**  
Agenda : **p 11**

**N° 119 | AVRIL-MAI-JUIN 2017**

## CLASSES

## VERTES

## À

## BELLE-ISLE-EN-TERRE

**Zoom :** Salle multi-activités- **p 3**

**Vie locale :** Cérémonie du 11 novembre - **p 7**

**Histoire :** Naufrage à Trezmalaouen - **p 11**





## Amélioration de l'habitat



L'ANAH, le Conseil Départemental, Douarnenez Communauté et les caisses de retraite peuvent proposer des financements à l'amélioration de l'habitat. Le service habitat de Douarnenez Communauté assiste les usagers dans le montage des dossiers, et les conseille sur les travaux à réaliser, en collaboration avec l'espace info-énergie et une ergothérapeute.

Sont concernés les travaux d'amélioration énergétique (chauffage, fenêtres, isolation, ventilation), les travaux d'adaptation du logement au handicap (adaptation de salle d'eau, wc, monte-escalier par exemple), les situations d'insalubrité, les logements locatifs ou destinés à la location, les ravalements de façade en centre-ville ou centre-bourg.

Le service habitat peut être joint au 02 98 74 49 49, permanences sans rendez-vous du lundi au jeudi matin à la communauté de communes, 75 rue Ar Veret à Douarnenez (sur rendez-vous en dehors de ces horaires).



## L'édito de la Maire

« Je vous ai tenus régulièrement au courant de l'avancement du projet de la construction de la salle multi-activités et des vestiaires sportifs. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que la pose de la première pierre aura lieu le vendredi 23 juin, en présence notamment des enfants de l'école.

Toutes les entreprises ont enfin été choisies. La première réunion de chantier s'est tenue le 24 mai. Les travaux de terrassement commenceront en juillet après la sortie des classes. Puis, le chantier continuera : maçonnerie en juillet et août. Côté mairie, Madame Anne Daniel, remplace actuellement, Alexandre Wiemann qui officie désormais à la mairie de Landudal. Depuis le 15 juin M. Ronan Correc, qui était Agent d'Accueil, occupe les

fonctions de secrétaire de mairie.

Le chargé d'accueil sera nommé le 1er juillet. Il s'agit de M. François Doublet qui apportera à M. Correc ses compétences sur les questions financières.

A l'école, Madame Véronique Le Dantec remplace Madame Douérin comme agent polyvalente.

Fin juin, la municipalité va choisir un prestataire pour la réalisation de son site internet destiné au public. Il devrait être accessible en ligne au courant du dernier trimestre 2017.

L'été approche à grands pas et je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

A votre écoute. »

**Mithée Hernandez**



## A la une

### Ecole. Classes vertes à Belle-Isle-en-Terre



Du 24 au 28 avril 2017, les élèves de l'école de Kerlaz ont participé à un séjour « classes vertes » à Belle-Isle-en-Terre

dans les Côtes-d'Armor.

41 élèves, de la petite section au CE1, ont passé deux jours et une nuit au château du Centre d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-en-Terre.

Les 23 élèves de CE1 et CM1-CM2 sont, quant à eux, partis du lundi 24 au vendredi 28 Avril.

9 adultes composaient l'équipe d'encadrement : Marie Wacheux, Claude Morel, Françoise Scolan, Joëlle Flochlay, Anne Brélivet, Claudine Le Bleis, Armelle Scolan (bénévole), Danièle et Jean Michel Wacheux (bénévoles).

Par ailleurs, trois animateurs qualifiés du centre ont encadré les groupes lors des sorties et des travaux en ateliers.

Les objectifs pédagogiques :

Durant le séjour, il s'agissait pour les enfants d'explorer le monde du vivant, de découvrir un milieu naturel (la rivière) et de comparer des écosystèmes (mer/rivière). Ces journées leur ont fait



prendre conscience des caractéristiques physiques de la rivière et permis de découvrir la faune et la flore du bord de rivière ainsi que le cycle de l'eau.

Il s'agissait également pour les enfants d'apprendre à vivre ensemble en faisant l'expérience d'une vie sociale différente, de faire preuve d'autonomie et de travailler en équipe pour mener un projet commun et fédérateur.

### Financement

Le séjour total a représenté un coût de 9 583 €.

— 48,42 € par jour pour un élève de Claude Morel.

— 47,80 € par jour pour un élève plus jeune.

Pour le séjour, l'école a demandé aux parents, de verser pour chaque élève :

— 40 € par élève partant 2 jours

— 85 € par élève partant 5 jours

Le financement du projet a été assuré par la mairie (3 000 €) et l'association des parents d'élèves (2 800 €).

L'OCCE (coopérative scolaire) a financé la visite de l'aquarium à hauteur de 200 €.

Marie Wacheux, directrice de l'école : « *Le cadre et le temps étaient magnifiques. Ce séjour a représenté une aventure humaine et pédagogique très enrichissante. Les élèves ont tous été très attentifs et leur comportement a été salué par la totalité de l'équipe (autonomie, politesse, respect). Et bien sûr un grand merci à toutes les bonnes volontés qui ont œuvré pour que ce projet soit possible (les parents de l'APE, la Mairie, les familles...)»*







qualités environnementales en participant à de nombreuses réunions et conférences traitant de ce sujet : « Conception passive à coûts maîtrisés » (juillet 2015) ; visite du Corum, bâtiment passif à Quimper ; rencontre chantier Abibois à la Maison des soins passivhaus à Coray (novembre 2015) ; école passive de Plogastel-Saint-Germain.

## Point de départ du projet

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été le révélateur de l'insuffisance des équipements de la commune. En effet, l'école ne dispose pas de salle uniquement dédiée au temps périscolaire : c'est actuellement la cantine qui sert pour les garderies. La seule salle disponible pour les activités TAP se situe à 500 m de l'école.

Cette salle de 38 m<sup>2</sup> qui, de plus, ne respecte pas les normes d'accessibilité est aujourd'hui utilisée pour les temps d'activités périscolaires deux fois par semaine et lors des réunions des associations de la commune.

Le projet voté le 28 janvier 2015 par le Conseil municipal consiste à construire un ensemble fonctionnel regroupant une salle multi-activités destinée aux associations, une salle pour les TAP une garderie périscolaire et des vestiaires sportifs.

## Présentation du projet

Le projet s'inscrit au cœur de l'agglomération près du terrain de football et de l'école dans une zone réservée au PLU pour des équipements collectifs dont la commune est propriétaire. La proximité d'une zone d'habitat auprès de ce nouveau pôle de service contribuera à l'éveil d'un nouveau lieu de vie sociale.

Ce projet est aussi porteur de dynamisme économique : il va permettre de libérer la salle au bourg qui pourrait accueillir un commerce. Depuis 2012, tout commerce en centre-bourg a disparu.

C'est un projet en accord avec la transition écologique et énergétique.

Sensible à la nécessaire qualité environnementale du projet, Monsieur Jean-Jacques Gourtay, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, a tenu à s'informer sur la maîtrise des consommations d'énergie, les démarches de préservation des ressources et des

Dès 2015, la commune a adhéré au Conseil en Energie Partagé pour l'accompagner dans cette démarche mais aussi pour effectuer un diagnostic de l'ensemble des bâtiments communaux. Le projet avançant, les élus et partenaires ont été convaincus de l'intérêt de construire un bâtiment performant assurant le confort des occupants, dans le souci des normes environnementales, et dans une démarche de réduction des coûts de fonctionnement.

La commune a décidé d'orienter ses réflexions vers un bâtiment sobre en énergie en privilégiant la réduction des besoins thermiques. Ainsi, il a été décidé de privilégier un système de chauffage ayant un coût d'investissement limité mais permettant de répondre efficacement à l'utilisation des locaux. L'orientation du bâtiment, Sud-Sud-Ouest est réfléchi pour profiter au maximum de l'énergie solaire. Le choix des matériaux est guidé par le souci d'optimiser les économies d'énergie et d'eau tout en préservant les ressources : recours à des entreprises RGE, exclusion des bois tropicaux.

## Avant-projet définitif et permis de construire

L'Avant-Projet Définitif ou APD est la phase de validation d'un certain nombre d'éléments d'un projet avant son exécution : détermination des surfaces détaillées de tous les éléments du programme, Choix définitif quant aux plans, coupes et façades de l'ouvrage, définition des principes constructifs, des matériaux et des installations techniques...

L'APD a déjà été adopté en conseil municipal le 24 août 2016 mais des modifications ont été apportées au plan déposé pour l'obtention du permis de construire, suite aux remarques des Bâtiments de France.

Le permis de construire a été obtenu le 24 novembre 2016.

# RECAPITULATIF

| N° lot                   | Désignation                                         | Prix         |
|--------------------------|-----------------------------------------------------|--------------|
| 01                       | Terrassements parvis +parking                       | 21 000,00 €  |
| 02                       | Gros Œuvre                                          | 143 000,00 € |
| 03                       | Charpente bois                                      | 20 000,00 €  |
| 04                       | couverture                                          | 55 000,00 €  |
| 05                       | ravalement                                          | 11 000,00 €  |
| 06                       | Men ext                                             | 64 000,00 €  |
| 07                       | Serrurerie                                          | 33 000,00 €  |
| 08                       | Menuiseries intérieures                             | 34 000,00 €  |
| 09                       | Plâtrerie                                           | 46 000,00 €  |
| 10                       | Revêtements de sol                                  | 36 976,40 €  |
| 11                       | Peinture                                            | 19 000,00 €  |
| 13                       | Electricité - Courants forts et faibles + Chauffage | 54 000,00 €  |
| 14                       | Plomberie - Ventilation                             | 99 000,00 €  |
| MONTANT TOTAL HORS TAXES |                                                     | 635 976,40 € |
| T.V.A 20%                |                                                     | 127 195,28 € |
| MONTANT T.T.C            |                                                     | 763 171,68 € |

le parking sera réalisé en stabilisé, seul la place PMR sera en enrobé ou béton

OPTION

réalisation du parking en enrobé **19 800,00€**

## Frais supplémentaires α

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Honoraires α        | 98 034 α       |
| Eclairage parking α | 29 000 α       |
| Hors marché α       | 20 610 α       |
| Actualisation α     | 15 572 α       |
| Imprévus α          | 23 825 α       |
| Assurance-dommage α | 11 660 α       |
| Montant HT α        | 834 677,4 α    |
| Montant TTC α       | 1 001 612,88 α |

## Plan de financement

Depuis de nombreux mois, l'équipe municipale a œuvré pour solliciter et obtenir plusieurs subventions importantes qui permettent de financer ce projet.

## Projet de construction : Salle multi-activités et vestiaires sportifs

Plan de financement en euros

|                           | Recettes : Subventions | Dépenses : Coût du projet |
|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| Ligue FOOTBALL            | 60 000                 |                           |
| ADEME                     | 27 905                 |                           |
| DETR                      | 183 984                |                           |
| Région                    | 100 000                |                           |
| Conseil Départemental     | 73 593                 |                           |
| Réserve parlementaire     | 55 000                 |                           |
| FSIL                      | 60 000                 |                           |
| Fonds supplémentaire DETR | 30 000                 |                           |
| Total subventions         | 590 482                |                           |
| <b>Coût total</b>         |                        | <b>834 677 HT</b>         |
|                           |                        | <b>1 001 612 TTC</b>      |

La part d'autofinancement de la commune est programmée de la manière suivante :

1- prêt CAF = 100 000 € à taux 0% remboursable sur 10 ans.

2- autres prêts :

La commune a souscrit un prêt bancaire de 272382 €, auprès de la Caisse de Dépôts au taux de 1,62 % sur 20 ans et à échéance trimestrielle

La commune a souscrit également deux prêts relais : 270 000 € et 280 000 € sur deux ans pour palier au recouvrement total des subventions demandées.

## Appels d'offres



La commission d'appels d'offres s'est réunie le 28 février 2017 pour attribuer 13 lots (terrassement, gros oeuvre, charpente, couverture, menuiserie, électricité...). 7 lots s'étant révélé infructueux, un second appel d'offres a été organisé du 20 mars au 10 avril 2017. La commission a attribué les derniers lots le 25 avril dernier.

## Début des travaux

La pose de la première pierre aura lieu le vendredi 23 juin à 11 H 00, en compagnie des enfants de l'école publique et en présence entre autres , de M. Castanier, secrétaire général de la Préfecture du Finistère, Mme Blondin, Sénatrice & Membre du Conseil de l'Europe, M. Canévet, Sénateur-Maire de Plonéour-Lanvern, de Monsieur Paul, Sénateur Maire de Douarnenez, de Monsieur JAFFRE Vice – Président du conseil Départemental et de l'architecte Mme Garrigues.

Le début des travaux est prévu au mois de juillet 2017. Ils devraient durer jusqu'au mois d'août 2018.





# Le Conseil municipal

## Conseil municipal du 3 mai 2017

### Délibération 2017-18: Tirage au sort des jurés d'assises pour 2018 avec la commune de Locronan

En présence de Monsieur Le Maire de Locronan, Madame La Maire propose que, conformément à l'article 26 du Code de Procédure Pénale, le tirage au sort se fasse à partir de la liste électorale. Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2018 ne peuvent pas être retenues

Selon l'article 258 du même Code, sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans

Cette année deux noms doivent être déterminés pour Kerlaz et un nom pour Locronan.

### Délibération 2017-19 : Désignation d'un délégué titulaire au SIVU (Syndicat Communal à Vocation Unique) du centre de secours de Douarnenez.

Pour remplacer Monsieur Arnaud Metzger, il est proposé de désigner un nouveau délégué titulaire au SIVU

Monsieur Jérôme NOURRY se porte candidat.

**Vote** : unanimité,

### Délibération 2017-20 : Désignation d'un délégué de la commune à la Commission Locales d'Evaluation des charges transférées de Douarnenez Communauté

Il est proposé de désigner un nouveau délégué titulaire de la commune en remplacement de Monsieur Arnaud Metzger à CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Douarnenez Communauté)

Madame HERNANDEZ se porte candidat.

**Vote** : unanimité,

### Délibération 2017-21 : Autorisation de signature, à accorder à Mme La Maire, pour une nouvelle consultation concernant la fourniture des repas à la cantine municipale

Madame La Maire informe les élus qu'une nouvelle consultation concernant la fourniture des repas en liaison froide et chaude à la cantine municipale va être effectuée car le contrat qui nous lie à notre actuel fournisseur de repas pour la cantine scolaire arrive à son terme le 31 août 2017. Elle souhaite que vous l'autorisiez à lancer une consultation après avis des parents d'élèves.

**Vote** : unanimité,

### Délibération 2017-22 : Suppression du poste CAE d'aide ATSEM

A la rentrée scolaire 2017, malgré un effectif attendu en hausse, il n'est prévu qu'une seule classe maternelle. Le poste d'aide ATSEM qui était affecté jusqu'alors à la seconde classe n'est donc plus indispensable.

Sur proposition des commissions ressources humaines du 31 mars 2017 et éducation jeunesse du 2 mai 2017, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, Madame La Maire invite les membres du conseil à supprimer le poste CAE d'aide ATSEM de 20 heures annualisé.

**Vote** : unanimité,

### Délibération 2017-23 : Création du poste d'Agent Polyvalent

Sur proposition des commissions ressources humaines du 31 mars 2017 et éducation jeunesse du 2 mai 2017, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, Madame La Maire informe qu'il est proposé aux élus de créer un poste d'agent polyvalent, scolaire et périscolaire, pour 20 heures hebdomadaires annualisées, correspondant à un poste d'adjoint technique catégorie C. Le poste pourra être pourvu dans le cadre d'un CDD de droit public ou de droit privé ( CAE ).

Ces les missions seront les suivantes :

Sur le temps scolaire : soins aux enfants et aide matérielle à l'enseignant(e) en vue de l'exécution des travaux pédagogiques sur le temps de classe.

Sur le temps périscolaire : restauration scolaire, accueil périscolaire, encadrement des TAP, entretien des locaux et tâches administratives concernant le suivi des activités périscolaires.

**Vote** : unanimité,

### Délibération 2017-24 : Choix des entreprises pour la construction de la salle multi-activités et des vestiaires sportifs

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 25 avril 2017 à 14 heures 15. Voici ses propositions :

Lot 1 A – Terrassement-VRD : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise COLAS pour un montant de 58 810.00 € HT plus 13195 € HT pour 10 places de parking et muret en option.



Lot 1 B– Terrassement – Gros Oeuvre : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise CSK construction pour un montant de 132 901,39 € HT.

Lot 2 – Charpente/bois : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise MCA pour un montant de 45 000 € HT.

Lot 3 – Couverture métallique et étanchéité : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise TREBAUL pour un montant de 65 500 € HT.

Lot 4 – Ravalement : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise Façade concept pour un montant de 10 152,78 € HT.

Lot 7 A – Cloison mobile : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise ALGAFLEX pour un montant de 13 154 € HT plus 1257 € HT pour une cloison mobile en 50DB en option.

Lot 7 B– Menuiseries intérieures : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise SEBACO pour un montant de 15 246,83 € HT.

Lot 8 – Cloison/Doublage : la commission propose de déclarer le lot fructueux en retenant l'entreprise SPIE BATIGNOLE pour un montant de 61 500 euros HT

Le conseil municipal déclare les lots 1, 2, 3, 4, 7 et 8 fructueux

La pose de la première pierre aura lieu le 23 juin 2017 à 11 h près de l'école.

**Vote** : unanimité,

#### **Délibération 2017-25 : Transfert du secrétariat du SIMIF**

Madame La Maire informe les élus que le siège du secrétariat du SIMIF se situe en mairie de l'Ile-Tudy depuis 2002. Depuis cette date, le secrétariat est tenu par le secrétaire de maire de l'Ile-Tudy. Suite au départ prochain de ce secrétaire, la commune de l'Ile-Tudy ne souhaite pas continuer à abriter le syndicat. Des contacts ont été pris avec le CDG 29 pour assurer le suivi administratif du SIMIF. De ce fait, le siège du secrétariat du SIMIF sera transféré de la commune de l'Ile-Tudy vers le CDG 29 dans le courant du premier semestre 2017.

**Vote** : unanimité,

#### **Délibération 2017-26 : Délibération de l'indemnité du maire et des maires-adjoints**

Madame La Maire informe les élus que les montants maximaux bruts des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

Du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mars 2016 portant majoration de la rémunération des personnel civils et

militaires de l'état, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Du nouvel indice brut maximal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'état, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Considérant que la commune entre dans la strate des communes de 500 à 999 habitants.

**Vote** : unanimité

#### **Délibération 2017-27 : Autorisation de signature du contrat de ramassage et transport des algues vertes ; Choix du prestataire**

Madame La Maire informe les élus qu'une consultation a été réalisée pour assurer la mission de ramassage, transport et compostage des algues vertes à la plateforme de KERIORET à Douarnenez.

Une entreprise a répondu à cette offre, l'entreprise KERIVEL propose le prix suivant pour une prestation complète : 11.80 € HT au m3 évacué, soit 14.16 € TTC, et composté 1er mélange.

Compte tenu de ces éléments, et sur avis favorable de la commission d'ouverture des plis, Madame La Maire propose que vous l'autorisiez à signer le contrat correspondant et ses avenants éventuels pour l'année 2017.

**Vote** : unanimité (hors Monsieur Franck MARION qui ne peut voter)

#### **Délibération 2017-28 : Elimination des ouvrages usagés à la bibliothèque municipale**

Le fonds de la bibliothèque comporte un certain nombre d'ouvrages trop anciens pour être conservés. Ils sont abimés, défraîchis, ne sont plus empruntés ou comportent des informations qui ne sont plus d'actualité.

Il convient donc de les éliminer ou « désherber ». Cette opération garantit la vitalité du fonds, en donne une image entretenue. Elle permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Ainsi, Madame La Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale.

Madame La Maire propose aux élus de fixer les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place à la bibliothèque municipale : mauvais état physique, documents aux contenus obsolètes, nombres d'exemplaires trop importants par rapport aux besoins, documents qui ne sont pas très souvent empruntés.

## Le barbecue : un plaisir qui n'est pas sans dangers



Les beaux jours arrivent et comme tous les étés les barbecues sont sources de moments conviviaux. Pour qu'ils le restent : soyez prudents !

Pour éviter les risques d'accidents, les sapeurs-pompiers vous conseillent.

POUR TOUS LES MODELES DE BARBECUE

Assurez-vous de la stabilité de votre barbecue.

Vérifiez, avant l'achat, sa conformité aux normes.

Créez un périmètre de sécurité d'au moins 2 m dans toutes les dimensions (y compris en hauteur) au tour de votre zone barbecue et loin de toutes sources inflammables tout combustible (Haies, arbres ...).

Ne vous servez pas de votre barbecue en cas de vent violent.

Eloignez systématiquement les enfants et les animaux domestiques lors de l'utilisation d'un barbecue.

Utilisez des gants de cuisine lors de toutes manipulations.

(Suite de la page 7)

**Formalités administratives :** Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée dans un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leurs destinations.

L'agent responsable de la bibliothèque est chargé de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation telle que définie ci-dessus.

**Vote :** unanimité

### Motion de soutien pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire à Plonévez-Porzay.

La commune de Plonévez-Porzay a entamé il y a deux ans une réflexion sur la

continuité des services médicaux sur sa commune. Les praticiens de santé de la commune de Plonévez-Porzay se sont regroupés en association afin de faire émerger un projet de santé pouvant amener en premier lieu l'installation de deux médecins généralistes. L'association des praticiens poursuit sa réflexion et souhaite la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

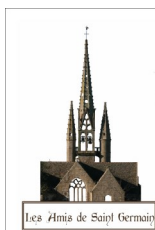
Afin que de nombreux Kerlaziens puissent continuer de bénéficier de soins médicaux de proximité, la commune de Plonévez-Porzay sollicite le conseil municipal de Kerlaz pour soutenir ce projet d'une maison de santé pluridisciplinaire.

**Vote :** unanimité



## Vie locale

### Association Les Amis de Saint-Germain. Le programme



#### Nettoyage de l'église

Les volontaires ont été invités à venir aider au nettoyage de l'église le mardi 23 mai de 14h à 16h30.

L'association des Amis de Saint Germain recherche des bénévoles pour aider à l'entretien et à l'accueil à l'église, même occasionnellement. Bienvenue à tous, sans limite d'âge !

#### Le pardon de saint Germain

Il a eu lieu à l'église de Kerlaz, à 9h30, le dimanche 4 juin 2017. L'animation de la messe a été assurée par la chorale CRESCENDO (maîtrise de chant grégorien).

Le verre de l'amitié a été servi après la messe, à la salle communale .

#### Visites de l'église, guidées ou libres

Les visites sont assurées par les Amis de Saint Germain tous les mercredis et samedis de 16h à 18h pendant l'été jusqu'aux journées du patrimoine.

#### Fête du patrimoine : dimanche 16 juillet

Au programme : Balade contée à la fontaine. Repas de crêpes sur la placette : animé par le groupe folklorique « Dalc'h Mad de Pouldergat ».

Récital de Clarisse LAVANANT à l'église.

#### Exposition et conférence

« Les sculptures de Pierre JAIN, une encyclopédie sauvage » salle Ti-an-iliz de 14h à 18h du 12 au 23 juillet ; Pierre JAIN (1904-1967) est un sculpteur Kerlazier d'« Art Brut ».



Conférence le samedi 22 juillet après-midi, de Benoît JAIN autour de son livre : « PIERRE JAIN, UN HÉRÉTIQUE CHEZ LES BRUTS », qu'il dédicacera à l'issue de la conférence.

À l'occasion du centenaire des vitraux de l'église, le Père Gusti HERVE, éminent spécialiste de l'art sacré, viendra parler de l'art et de l'histoire des vitraux de l'église de Kerlaz, le samedi 28 octobre 2017.

#### Concert de fin de stage « chorale »

Ce concert sera animé par Anne Laure JAIN vendredi 21 juillet à 20h30.

Un second stage est proposé du 27 au 28 juillet : il reste des places !



# Kerlaz Sports. AG - Trocs et Puces

## Assemblée Générale

L'AG de Kerlaz Sports s'est tenue le 19 mai dernier. Les membres du bureau ont souligné la saison difficile que vient de passer l'équipe B qui souffre d'un manque d'effectif. La présence des aînés a permis d'éviter le forfait.

L'équipe A a été félicitée pour sa bonne première partie de saison.

Les membres ont salué l'arrivée d'un nouvel entraîneur pour la saison prochaine : Thomas Le Guellec et remercié Didier Trichilo pour son investissement.

Ronan Kerfriden, Co-président de Kerlaz Sports, a exprimé son souhait de recruter davantage de joueurs pour redynamiser le club. Il a également remercié les responsables de l'école de foot de Kerlaz pour leur dynamisme. Jean-Baptiste Sitthisack et Jean-Paul Le Roux entraînent deux équipes (U7 et U9) et espèrent intégrer des nouveaux jeunes joueurs à la saison prochaine.



## Trocs et Puces



La manifestation organisée par Kerlaz Sport a, cette année, totalisé près de 1000 entrées. Le temps idéal et l'ambiance chaleureuse a favorisé cette affluence. Des acheteurs étaient présents dès 7h le matin.



## APE. Portes-ouvertes et kermesse

### Portes-ouvertes à l'école

Vendredi 23 juin, l'école de Kerlaz ouvre ses portes de 17h30 à 19h30. Les parents pourront échanger avec les équipes enseignantes et les membres de l'association des parents d'élèves.

Un diaporama de la classe de découverte à Belle-Isle-en-Terre sera présenté à 18h30 et sera suivi d'un verre de l'amitié, offert par l'APE.

### Kermesse

La kermesse de l'école aura lieu samedi 1<sup>er</sup> juillet dès 17h. Au menu à partir de

19h30 : cochon grillé, saucisses-frites ou crêpes.



**Besoin de conseils pour rénover ? Le Réseau TYNEO facilite la rénovation de votre habitat**



Réseau TYNEO vous aide à définir votre programme de travaux en fonction de vos envies, de votre habitat et de votre budget. Il vous informe sur les aides mobilisables suivant votre projet, et vous propose une mise en relation avec ses professionnels partenaires.

Réseau TYNEO est un service d'accompagnement gratuit à destination de tous les habitants de Cornouaille (Douarnenez Communauté, Pays Bigouden Sud, Haut Pays Bigouden, Quimper Bretagne Occidentale, Pays Fouesnantais, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté). Seul le diagnostic réalisé par des diagnostiqueurs partenaires est à la charge des particuliers. Sous conditions liées aux travaux et à vos ressources, ce diagnostic peut être pris en charge par votre collectivité, les conseillers de Réseau TYNEO vous en informeront.

Réseau TYNEO est piloté par Quimper Cornouaille Développement, l'agence de développement économique et d'urbanisme de Cornouaille.

Pratique : accueil et accompagnement

par téléphone : 02 98 90 10 93 / du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30, (fermé le jeudi matin)

par mail : contact@reseautyne0.bzh

via votre espace personnel sur la plateforme web [www.reseautyne0](http://www.reseautyne0)

Pour en savoir plus : [www.reseautyne0.bzh](http://www.reseautyne0.bzh)

## Infos pratiques

### Horaires

#### Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h

(semaine impaire)

#### Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h

14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

#### Déchèterie de

#### Lannugat :

du lundi au samedi

9h-12h et 14h-18h

### N° utiles

#### Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types

d'urgence, depuis tous

les pays européens

114 : Numéro de

signalement d'urgences

de tous types pour les

personnes déficientes

auditives

115 : SAMU social

(hébergement

d'urgence)

119 : Enfance en

danger

#### Utiles

Ecole de Kerlaz :

02 98 92 16 50

Pharmacie de garde :

32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence

02 77 62 40 09

## Cérémonies

### Cérémonie du 19 mars 2017



Les trois communes limitrophes Plonévez-Porsay, Locronan et Kerlaz s'associent pour commémorer la fin officielle de la guerre d'Algérie.

Cette année, cette cérémonie a eu lieu à Kerlaz, le 19 mars 2017, en présence des maires des trois communes et du président de la FNACA, Monsieur Pierrot Legrand. De nombreuses personnes, parmi lesquelles des anciens combattants et leurs familles assistaient à cette commémoration.

En fin d'après-midi, un film a été projeté : « Ils ne savaient pas que c'était une guerre », relatant les témoignages de jeunes civils du département de la Loire qui avaient fait la guerre en Algérie.

Ces témoignages bouleversants ont remué des souvenirs parmi les anciens combattants et ont ému tout le public.

### Cérémonie du 8 mai 2017

Cette année, la cérémonie avait un



caractère particulièrement émouvant en raison de la présence d'enfants, de professeurs de l'école, de nombreux Kerlaziens et d'un groupe de gendarmes. Pour la première fois à Kerlaz, le major Saint Eloi de l'école de gendarmerie de Châteaulin encadrait un groupe d'élèves gendarmes de la 77ème promotion qui formait un piquet d'honneur.

Le chant de La Marseillaise entonné par tous a clos la cérémonie.

## Championnat de France de course des élus



Le 8 mai dernier le Kerlazien René Flochlay représentait la commune au championnat de France de course à pied

( 10 km ) des élus ( et anciens élus ) qui avait lieu dans les Vosges à Vittel. Vu la topographie de la région, la course était très sélective et René a remporté le titre dans sa catégorie pour la 5ème année consécutive !

BRAVO !



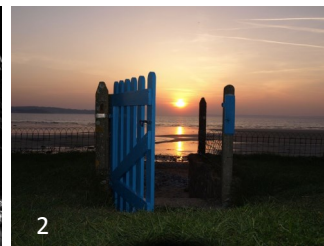


## Office du tourisme du pays de Douarnenez. patrimoine

### Concours photo

Jusqu'au 14 mai dernier, l'office du tourisme du pays de Douarnenez organisait un concours photo avec pour thème : le patrimoine de la commune de Kerlaz. 17 participants ont proposé une photo. Un jury a sélectionné six clichés en fonction de leur créativité, originalité ou esthétisme. La remise des prix a eu lieu à la salle communale samedi 17 juin.

| Rang | Photo                             | Nom-Prénom          |
|------|-----------------------------------|---------------------|
| 1    | La grotte de Trezmalouen          | Nourry Jérôme       |
| 2    | La porte ouverte sur la baie      | Lame Alain          |
| 3    | Sous les falaises de Lanévry      | Lozachmeur Sylviane |
| 4    | Bleuniou Melchon e lanevry        | Guéguen Loeiz       |
| 5    | Les 3 bancs                       | Le Denmat Dominique |
| 6    | Etrange créature du bois du Névet | Moigne Denise       |



### Ballade découverte de Kerlaz



Dimanche 18 juin, l'office de tourisme a également proposé une ballade « à la découverte du patrimoine de Kerlaz ». Une vingtaine de

participants a suivi Fabrice Le Bellec, guide à l'office de tourisme, de l'église à la fontaine Saint-Germain.

Jean-Michel Jain et Yvon Hernandez ont apporté des commentaires sur la fontaine, l'église et la légende de la ville d'Ys.



## Histoire et patrimoine

### Balade au bois du Névet



Pour paraphraser une vérité incertaine « le bonheur est dans le pré », je préfère nettement une certitude : « Le bonheur est dans le bois ».

#### Se ressourcer

Le bain de forêt, la marche lente, nous donnent cette impression du retour à soi, de force immuable, de calme, de silence, de sérénité.

Le bois nous apaise, il nous amène vraiment à cette douceur du bien être, loin du bruit et de la sollicitation permanente qui nous fatiguent. Il nous rafraîchit en ces périodes de chaleur.

Avec ces 225 hectares, le bois du Névet nous offre une panoplie de plaisirs que nous avons la chance de posséder sous la main, surtout par l'entrée de Kerlaz.

Alors profitons en ! D'autant que le Conseil départemental a fait réaliser des aménagements pour les handicapés; les sentiers sont balisés, le bois est entretenu, il y a même un gardien, côté Locronan.

Et puis....

Sous le parfum des arbres, sous le bruissement des feuilles poussées par le vent, les sentiers nous mènent à la déconnection du quotidien. C'est le meilleur moyen

## Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

[mairie.kerlaz@wanadoo.fr](mailto:mairie.kerlaz@wanadoo.fr)



**Editeur :** Mairie de Kerlaz

**Directeur de la publication :**  
Mithée Hernandez

**Comité de rédaction :** Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Ludovic Quélenec, Maël Le Guen, Alain Le Berre

**Crédit photo :** Yvon hernandez, Jérôme Nourry, Magali Lancien.

**Impression :** Mairie de Kerlaz

de prendre sa dose de calme, de se reconnecter à soi même.

Il est souhaitable même de respirer à fond et de s'imprégner de cette forte teneur en oxygène.

Vous y verrez quantité de mousses, de lichens qui contribuent à purifier l'air et à retenir les microbes. Vous pourrez même si vous le souhaitez, enlacer un arbre, comme les druides et les celtes de l'époque, pour vous imprégner de sa force tellurique. Vous pourrez écouter les oiseaux, leurs mélodies, leurs chants.

Enfin, savez vous que certains médecins prescrivent désormais des balades « nature » pour éviter les médicaments.

La connexion à la nature a un effet bénéfique sur l'humeur, le stress, la confiance en soi, la forme physique, le moral.

### Les charbonniers

Pour vous plonger dans notre histoire locale, mettez-vous en recherche des places des charbonniers : les hommes, sur des surfaces rondes de 7 à 8 m de diamètre, y consommaient du bois pour le transformer en charbon de bois et le vendre ensuite à Douarnenez.

Pour ces charbonniers, la vie est communautaire. Ils vivent avec leurs familles, dans des campements provisoires, des huttes sans confort, pour abattre les



arbres de parcelles délimitées et débiter les troncs. Tous ces morceaux de bois seront réunis dans une meule verticale et recouverts de terre pour qu'elle ne s'embrase pas, mais qu'elle se consume. Cette opération dure 3 à 4 jours et nécessite une attention toute particulière. Inutile de préciser qu'ils sont alors noircis par la fumée, et leurs visages crasseux peuvent presque faire peur aux enfants.

Voilà un siècle environ que ce vieux métier, comme d'autres d'ailleurs, a disparu.

Mais restent les emplacements, les places à feux de ces charbonniers, et ils sont relativement faciles à trouver : plus rien n'y pousse aujourd'hui.

Et toutes ces balades, ces recherches sont gratuites.

*Par Bernard Roudaut*



## Agenda

|                                                    |                                       |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Pétanque loisir</b> - Stade de Kerlaz           | <b>Les mardis - 14h30</b>             |
| <b>Loisirs et détente</b> - Salle communale        | <b>Les mardis - 14h</b>               |
| <b>Gym bien être</b> - Salle communale             | <b>Les vendredis - 11h</b>            |
| <b>Gym tonique</b> - Salle communale               | <b>Les jeudis - 19h30</b>             |
| <b>Marché hebdomadaire</b> - place                 | <b>Les vendredis - 17h-19h</b>        |
| <b>Visite de l'église</b>                          | <b>Mercredis et samedis - 16h-18h</b> |
| <b>Pose de la 1ère pierre de la salle</b> - Stade  | <b>Vendredi 23 juin - 11h</b>         |
| <b>Portes-ouverte</b> - école                      | <b>Vendredi 23 juin - 17h30-19h30</b> |
| <b>Kermesse de l'APE</b> - stade                   | <b>Samedi 1er juillet dès 17h</b>     |
| <b>Fête du patrimoine</b> - fontaine et place      | <b>Dimanche 16 juillet</b>            |
| <b>Conférence de Benoît Jain</b> - salle communale | <b>Samedi 22 juillet - 14h</b>        |
| <b>Concert</b> - église                            | <b>Vendredi 21 juillet - 20h30</b>    |
| <b>Jeux bretons du comité des fêtes</b> - stade    | <b>Dimanche 13 août - 12h</b>         |